



HONORAIRES AU 01/02/2018

TRANSACTIONS : Habitation et murs commerciaux
(à la charge du vendeur TTC*)

Jusqu'à 44 999 € : 10 % TTC

De 45 000 € à 899 999 € :

Forfait prémium : 4 990 € TTC

(si option magazines spécialisés forfait : 5 990 € TTC)

A partir de 850 000 €

Forfait prémium prestige de 1.90 € TTC du prix de vente

Immeubles en bloc : 3 % TTC du prix de vente

EN CAS DE DELEGATION CE SONT LES HONORAIRES DU MANDAT PRINCIPAL QUI S'APPLIQUENT

Estimations 100 € TTC (Offertes si mise en vente dans notre agence)

LOCATIONS : Habitation

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : forfait 20 € TTC

Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire, rédaction du bail :

Jusqu'à 49 m² : 10 € TTC / M²

A partir de 50 m² : 8 € TTC / M²

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC / M²

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire, rédaction du bail :

Jusqu'à 49 m² : 10 € TTC / M²

A partir de 50 m² : 8 € TTC / M²

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC / M²

**TVA au taux en vigueur de 20% incluse*